

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 452

15 juin 1999

SOMMAIRE

A.I. Asesoria De Inversiones S.A., Luxembg	page 21675	Prudential-Bache International Bank Limited Luxembourg Branch, Luxembourg	21654
Alda S.A., Luxembourg	21676	Quixx Holding S.A., Luxembourg	21655
Arfo Participations S.A.H., Moutfort	21678	Ragaini Finance S.A., Luxembourg	21666
Arfo, S.à r.l., Moutfort	21676	Ramoso Participations S.A., Luxembourg	21653
Avaco Holding S.A., Luxembourg	21680	Realty International Lloyd S.A., Luxembourg	21656
Banque Carnegie Luxembourg S.A., Luxbg	21676, 21677	Robuma S.A., Luxembourg	21656, 21657
BBG Luxembourg S.A., Senningerberg	21680	Ronbeton S.A., Livange	21657
Beer Concept, S.à r.l., Luxembourg	21684	Safrec Holding S.A., Larochette	21658
B.F.H., Bâti-Finance Holding S.A., Mondorf-les-Bains	21678, 21679	Santoro S.A., Luxembourg	21658
BIL Administrative Services S.A., Luxbg	21680, 21681	(The) Shaneen Business & Investment Group S.A. Holding, Luxembourg	21665
Bipitech S.A., Luxembourg	21669	Shortfund Advisory S.A., Luxembourg	21659, 21660
Blunit International S.A., Luxembourg	21679	Société Commerciale d'Investissement S.A., Luxembourg	21658
Caritat, S.à r.l., Luxembourg	21681	Sodiesa Holding, Luxembourg	21662
Carnegie Fund Management Company S.A., Luxbg	21681	Sprinter 2000 S.A., Luxembourg-Hamm	21662
Carnegie Global Healthcare Fund Management Company S.A., Luxembourg	21683	S.S.I. Partner, G.m.b.H., Luxembourg	21658
Celsius S.A., Luxembourg	21695	Stahlbau S.A., Luxembourg	21662
Celtic Invest S.A., Luxembourg	21695	Steel & Co S.A., Luxembourg	21660, 21661
Cemfin S.A., Luxembourg	21686	STEP, Scientific Training and Educational Programms, S.à r.l., Larochette	21659
Chinon Holding S.A., Luxembourg	21685, 21686	Summit Capital Holdings S.A., Luxembourg	21663
Ciemme International S.A., Luxembourg-Kirchberg	21696	Sun Life Company S.A., Luxembourg	21661
Claxon Participations S.A., Luxembourg	21690	Sun S.A., Luxembourg	21663
CLIP S.A., Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement et de Participation, Luxembourg	21696	Syntex International S.A., Luxembourg	21664
COFAL, Compagnie Financière pour l'Amérique Latine, Luxembourg	21687	Tapis & Art d'Orient, S.à r.l., Mersch	21663, 21664
Coiffure Renaissance, S.à r.l., Rumelange	21696	Technicalux S.A., Luxembourg	21665
Conafex S.A., Luxembourg	21688, 21690	Tecnimont International S.A., Luxembourg	21663
Contape S.A., Luxembourg	21694	Thai Brasserie & Restaurant, S.à r.l., Luxembourg	21665
Efer Holding S.A., Luxembourg	21682	TradeArbed Participations, S.à r.l., Luxembourg	21665
Eimasa Invest S.A., Luxembourg	21673	Tramix International S.A.	21665
Fondation Adiph, Etablissement d'utilité publique, Dalheim	21672	Transmideast S.A., Luxembourg	21662
Hermann Scheit & Sohn, G.m.b.H., Luxembourg	21658	TV Vertical S.A., Luxembourg	21664
Oceanides S.A., Luxembourg	21650	(The) UBK French Property Company (no 1), S.à r.l., Luxembourg	21666, 21667
Perspectives et Réalisations Immobilières S.A., Luxembourg	21650	Unifem Investment Company S.A., Luxembourg	21668
Peterstreet S.A., Luxembourg	21650, 21651	Vidifer S.A.H., Luxembourg	21668
Petinan Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxbg	21657	White Eagle Holding S.A., Luxembourg	21668
PFA Pension Luxembourg S.A., Luxembourg	21652	Whole In One S.A., Luxembourg	21669
Phedia Holding S.A., Luxembourg	21653	Wilbees Holding S.A., Larochette	21668
Philip Morris Luxembourg S.A., Windhof/Koerich	21653	Wooltech Holdings S.A., Luxembourg	21669
P.M.S. Group S.A., Luxembourg	21652	Zakyntos Holding S.A., Luxembourg	21673
Prisma Fund, Sicav, Luxembourg	21654, 21655	Zellweger Luwa Finanz A.G. - Zellweger Luwa Finance Ltd, Luxembourg	21673
Promolease S.A., Luxembourg	21654	Zurichem S.A., Luxembourg	21671

OCEANIDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 49.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

OCEANIDES S.A.

Signature

(17639/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PERSPECTIVES ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.330.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 3 février 1999 que
Le siège social de la société a été transféré du L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, B.P. 2383, L-1023 Luxembourg.

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Fara Chorfi de son poste d'administrateur.

Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, Monsieur Hermann J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17645/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PETERSTREET S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.124.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fourth of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of PETERSTREET S.A., R. C. Number 62.124, incorporated pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, dated December 4, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 177 of March 25, 1998.

The meeting begins at five-fifteen p.m., Mr Simon Woodville Baker, Certified Accountant, residing in Steinsel (Luxembourg), being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, representing the total capital of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of October.
- 2) Subsequent amendment of Article 14 of the Articles of Incorporation.
- 3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

First and unique resolution

The General meeting resolved to change the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of October, so that the present financial year which began on 1st January 1999 will end on 31st of October 1999.

As a consequence Article 14 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of November of each year and end on the thirty-first of October of the following year.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five-thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PETERSTREET S.A., R. C. Numéro 62.124, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 4 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 177 du 25 mars 1998.

La séance est ouverte à dix-sept heures quinze sous la présidence de Monsieur Simon Woodville Baker, Certified Accountant, demeurant à Steinsel (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 octobre.
- 2) Modification subséquente de l'article 14 des statuts.
- 3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix.

Première et unique résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 octobre, de sorte que l'année sociale commencée le 1^{er} janvier 1999 se terminera le 31 octobre 1999.

En conséquence l'article 14 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier novembre de chaque année et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Woodville Baker, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 115S, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17646/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PETERSTREET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 62.124.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 250 du 24 mars 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17647/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PFA PENSION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.460.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 7, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour PFA PENSION LUXEMBOURG

Signature

(17649/250/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PFA PENSION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.460.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 13 avril 1999

Il résulte de décisions de l'assemblée générale annuelle de la société PFA PENSION LUXEMBOURG S.A.

- qu'il est donné décharge de leur mandat aux administrateurs;

- que sont nommés administrateurs:

1) André Lublin, administrateur-délégué, actuaire, résidant à Copenhague,

2) Andreas Kühle, administrateur, chef actuaire, résidant à Copenhague,

3) Finn Scheibye, Chef comptable, résidant à Copenhague,

- qu'est nommée réviseur:

ERNST & YOUNG, réviseurs d'entreprises, ayant leur siège social à L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour PFA PENSION LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17650/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PFA PENSION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.460.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 13 avril 1999

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale annuelle de la société PFA PENSION LUXEMBOURG S.A.

- que conformément à la proposition du Conseil d'administration en date du 5 novembre 1999, l'assemblée générale des actionnaires a décidé le report du bénéfice.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour PFA PENSION LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17651/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

P.M.S. GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.852.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 12 mars 1999 que

Le siège social de la société a été transféré du L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17654/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PHEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 36.493.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. Pierre Richa, expert-comptable, CH-Genève

M. Antonio Manuel Pereira Alves, économiste, P. Cacém (en remplacement de M. Christian Giger)

M. José Antonio Mendez Alvarez, expert-comptable, CH-Genève (en remplacement de Mme Chantal Mireille Richa)

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg
Luxembourg, le 9 mars 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour PHEDIA HOLDING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17652/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PHILIP MORRIS LUXEMBURG, Société Anonyme.

Siège social: Windhof/Koerich.
R. C. Luxembourg B 8.272.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 mars 1999

Les pouvoirs tels qu'ils ont été fixés par le Conseil d'Administration du 6 octobre 1998 sont supprimés et remplacés par les pouvoirs tels que définis ci-après:

Peuvent signer deux à deux et conjointement pour un montant illimité:

- Monsieur Gerrit de Bruin, Area Director Benelux & Scandinavia/Finland, demeurant à NL-2061 AK Bloemendaal, 1, Mesdaglaan;

- Monsieur Heinrich Christen, Vice-Président Finance P.M. EUROPEAN UNION REGION, demeurant à CH-1008 Jouxten-Mézery, 5, Chemin des Memises;

- Monsieur Ezio Galante, Director Finance & Administration, demeurant à B-1200 Woluwe Saint Lambert, 22, avenue Albertyn;

- Monsieur Francesco Valli, Director Marketing & Sales, demeurant à 1-00046 Grottaferrata (Roma), 118 1/A, Via Montiglioni;

- Monsieur Paul Broeckx, Director Corporate Affairs, B-2900 Schoten, 44, Sint-Amelbergalei;

- Monsieur Wim Claasen, National Sales Manager, demeurant à B-2930 Brasschaat, 49, Molenweg;

- Monsieur Yves Istars, Manager Personnel Administration, demeurant à B-1560 Hoeilaart, 8, Nilleveldstraat;

- Monsieur Philippe Van Gils, Country Manager Luxembourg, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 297, rue Pierre Flamand.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Pour PHILIP MORRIS LUXEMBURG S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17653/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

RAMOSO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 33.051.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 22 février 1999 que:

Le siège social de la société a été transféré du L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

Le conseil d'administration constate la démission de Michel Thibal de son poste d'administrateur.

Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, Monsieur Hermann J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17664/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PROMOLEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 38.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 1999.

PROMOLEASE S.A.
Signature

(17657/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PROMOLEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 38.619.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 février 1999

Monsieur A. de Bernardi, Madame M.-F. Ries-Bonani et Madame R. Scheifer-Gillen sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de un an. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme
PROMOLEASE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17658/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PRUDENTIAL-BACHE INTERNATIONAL BANK LIMITED LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 4, rue Philippe II
R. C. Luxembourg B 56.459.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 1999.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(17659/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PRISMA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.194.

Extraits de l'Assemblée Générale Annuelle du 9 avril 1999

Nominations statutaires:

1. Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Wtterwulghe, Vermeire, Sebreghs et Smet sont renouvelés pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000;

2. Le mandat des Administrateurs de Monsieur Vanderbeken n'est pas renouvelé et est remplacé par Monsieur Stalenhoef, nommé nouvel Administrateur pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

3. Le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A. est renouvelé pour une durée d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

A l'issue de l'assemblée Générale Statutaire du 9 avril 1999, le Conseil d'Administration se compose des personnes suivantes, nommées pour une durée statutaire d'un an:

Monsieur Geoffroy Vermeire
Monsieur Yvan Smet
Monsieur Theodorus Stalenhoef
Monsieur Benoît Wtterwulghe
Monsieur Luc Siebreghs

Modifications statutaires:

Conformément à la loi du 10 décembre 1998 et afin de remplacer la devise d'expression du capital, le franc luxembourgeois, et toutes références à cette devise, par l'Euro, les statuts sont modifiés comme suit:

Art. 6, § 1, alinéa 3. Le capital minimum de la Société est de un million deux cent quarante mille (1.240.000) Euro.

Art. 8. § 5. Lorsque la SICAV offre des actions en souscription, le prix auquel ces actions seront émises sera égal aux valeurs nettes respectives telles que définies dans les présents statuts, article 9, augmentées des droits de souscription fixés dans les documents de vente, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription. Le prix ainsi déterminé sera payable en Euro au plus tard trois jours ouvrables bancaires à Luxembourg suivant celui où la valeur nette d'inventaire en question, applicable selon le document décrivant les conditions de souscription et de rachat des actions est déterminé.

Art. 8. § 7. Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la SICAV. Le prix de rachat sera payé en Euro en principe trois jours ouvrables bancaires à Luxembourg suivant celui où est déterminée la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions en question, telle que celle-ci est définie à l'article 9 ci-après, diminuée des frais de rachat fixés par les documents de vente.

Art. 9. § 1. La valeur nette de chaque catégorie d'actions de la SICAV s'exprime en Euro.

Art. 9. § 2, point c. Les valeurs exprimées en devises autres que l'Euro sont converties en Euro au dernier cours moyen connu.

Art. 12. § 2. Toutefois, la conversion entraîne un coût forfaitaire de vingt-cinq (25) Euro dus aux frais administratifs sans entraîner d'autres frais de souscription ni de frais de rachat.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Signature
L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. EURO1, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17655/011/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PRISMA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 29.194.

Les statuts coordonnés au 9 avril 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature
L'Agent domiciliataire

(17656/011/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

QUIXX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 43.169.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 83, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour HOOGEWERF & CIE
Agent domiciliataire

Signature

(17660/634/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

QUIXX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 43.169.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 22 décembre 1998 que Francis N. Hoogewerf, Emmanuel Famerie et AVONDALE NOMINEES LIMITED sont réélus administrateurs jusqu'aux prochaines élections statutaires.

Il résulte du même procès-verbal de R.-J. Usher F.C.A. est réélu commissaire aux comptes pour la même période.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17661/634/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

REALTY INTERNATIONAL LLOYD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 11.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

REALTY INTERNATIONAL LLOYD S.A.

Signature

(17665/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

ROBUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.536.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ROBUMA S.A., R. C. B n° 47.536, constituée sous la dénomination de TRANSBORDER HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange, en date du 3 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 338 du 14 septembre 1994.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 10 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 874 du 3 décembre 1998.

La séance est ouverte à midi sous la présidence de Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Denoncin, secrétaire, demeurant à Bertrix (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Geneviève Blauen, administrateur de société, demeurant à Hondelange (Belgique).

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF pour fixer le capital social à 30.986,70 euros, divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 369.013,30 euros pour le porter à 400.000,- euros par création et émission de 14.750 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription des 14.750 actions nouvelles ainsi créées par la société ROSEVARA LIMITED et libération par conversion partielle d'une créance.

3. Fixation de la valeur nominale des actions à 25,- euros.

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois, de sorte que ledit capital social est fixé provisoirement à 30.986,70 euros, divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 369.013,30 euros pour le porter de son montant provisoire de 30.986,70 euros à 400.000,- euros par création et émission de 14.750 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les 14.750 actions nouvelles ont été entièrement souscrites par ROSEVARA LIMITED, une société établie et ayant son siège social à 20 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (République d'Irlande), ici représentée par Monsieur Gérard Muller, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark le 15 mars 1999.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Les 14.750 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale ont été émises en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'une partie de la créance que ROSEVARA LIMITED a sur la société ROBUMA S.A.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 17 mars 1999 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion d'un montant de 369.013,30 euros provenant de cette dette en capital social de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer la valeur nominale des actions à 25,- euros.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à quatre cent mille (400.000,-) euros (EUR), représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) par action.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à quatorze millions huit cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante (14.885.960,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à midi quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Muller, S. Denoncin, G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1999, vol. 115S, fol. 96, case 12. – Reçu 148.860 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17666/230/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

**ROBUMA S.A., Société Anonyme,
(anc. TRANSBORDER HOLDING S.A., puis INVEST ADCO S.A., enfin ROBUMA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 47.536.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 235 du 23 mars 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17667/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

RONBETON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Livange, Zone Industrielle, route de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 38.097.

Les bilans aux 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 1999, vol. 521, fol. 53, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

(17668/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PETINAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 12 avril 1999.

P. Bettingen.

(17648/202/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

SAFREC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 61.593.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

(17669/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

SANTORO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.
R. C. Luxembourg B 57.706.

Bilan rectifié du bilan déposé au RCS le 2 février 1999

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 572, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature.

(17670/250/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

HERMANN SCHEIT & SOHN, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 28C, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 41.423.

Il résulte d'une lettre annexée à la présente que Monsieur Hermann Scheit a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 11 mars 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17671/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

SOCIETE COMMERCIALE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 55.799.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 3 février 1999 que le siège social de la société a été transféré du L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

Le conseil d'administration constate la démission de Isabelle Weiss de son poste d'administrateur.

Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Monsieur Hermann J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17678/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

S.S.I. PARTNER, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
H. R. Luxemburg B 56.724.

MITTEILUNG

Herr André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, wohnhaft in Luxemburg, ist auf unbestimmte Zeit und mit Einzelzeichnungsbefugnis zum Geschäftsführer ernannt worden anstelle des Herrn Roger Molitor.

Luxemburg, den 3. März 1999.

*Für gleichlautende Mitteilung
Für S.S.I. PARTNER, G.m.b.H.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Unterschrift*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17681/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

**STEP, SCIENTIFIC TRAINING AND EDUCATIONAL PROGRAMMS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 47.289.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

(17672/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

**STEP, SCIENTIFIC TRAINING AND EDUCATIONAL PROGRAMMS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 47.289.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

(17673/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

**STEP, SCIENTIFIC TRAINING AND EDUCATIONAL PROGRAMMS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 47.289.

En date du 25 mars 1999, l'Assemblée Générale des Associés a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Est appelé en fonction de gérant, son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2005: Monsieur Albert Seen, demeurant à Larochette;

2. Est appelée en fonction de gérant, son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2005: Madame Hanneke Aelbers - Kemp, demeurant à Steinsel;

3. La société T & MC S.A., 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg démissionnaire de son poste de gérant de la société.

A. Seen

Le président de l'Assemblée Générale des Associés

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17674/757/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

SHORTFUND ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.592.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature

L'Agent domiciliataire

(17675/011/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

SHORTFUND ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.592.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 11 mars 1999

Nominations statutaires

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Detournay n'est pas renouvelé. FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Pierre Detournay est nommé nouvel Administrateur pour un mandat d'un an renouvelable venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2000.

Les mandats des autres Administrateurs et de PricewaterhouseCoopers comme Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour une nouvelle durée d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2000.

A l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mars 1999, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit

Monsieur Patrick Evrard
 Monsieur Freddy Van Den Spiegel
 Monsieur Marc Schiepers
 Monsieur Dirk De Batselier
 FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Pierre Detournay.

Modifications statutaires:

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital de la société, précédemment exprimé en francs luxembourgeois sera dorénavant exprimé en Euro.

Le capital est augmenté par affectation du résultat de l'exercice 98 à due concurrence pour être porté à 75.000,- Euro.

La valeur nominale des actions de la société est supprimée.

En conséquence l'article 5 § 1 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à soixante-quinze mille (75.000) Euro représenté par trois mille (3.000) actions nominatives sans valeur nominale.

Par ailleurs, l'article 20 § 3 des statuts est modifié comme suit:

Les dividendes annoncés pourront être payés en Euro ou en toute autre monnaie choisie par le conseil d'administration et pourront être payés aux temps et lieu choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.

Luxembourg, le 11 mars 1999.

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. Euro1, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17676/011/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

SHORTFUND ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.592.

Les statuts coordonnés au 11 mars 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature

L'Agent domiciliataire

(17677/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

STEEL & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STEEL & CO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 15 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 31, page 1477.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Dardenne, administrateur de sociétés, demeurant à F-51500 Villers-aux-Noeuds (France),

qui désigne comme secrétaire Maître Monique Watgen, avocat I, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur James Paczkowski, employé privé, demeurant à F-51100 Reims (France).

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Modification de l'article 4 des statuts (objet social).
- Modification de l'article 9 des statuts.
- Nomination de nouveaux administrateurs.
- Remplacement du commissaire-aux-comptes.

II. Il a été établi une liste des présences renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste des présences que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par voie de conséquence les dispositions de l'article 4 des statuts, qui aura désormais le teneur suivante:

Art. 4. Objet social. La société a pour objet la réalisation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de toutes opérations de courtage dans le commerce national et international de métaux ferreux et non-ferreux et de leurs dérivés, ainsi que d'articles de toutes natures, négociant et traitant exclusivement en tant qu'intermédiaire.

En général, la société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, connexe ou simplement similaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs conférés aux administrateurs à l'effet d'administrer la société et de modifier par voie de conséquence les dispositions de l'article 9 des statuts, qui aura désormais le teneur suivante:

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, jusqu'à concurrence d'une valeur de l'opération à réaliser pour compte de la société de LUF 600.000,-, par la signature individuelle d'un administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, de ne pas prolonger le mandat des administrateurs, nommés par l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue le 15 octobre 1992, pour un terme de 6 ans, expiré le 15 octobre 1998, mais de procéder aux révocations et nominations nouvelles suivantes:

a) Au Conseil d'administration:

L'Assemblée Générale nomme administrateurs pour un terme de 6 ans, renouvelable, les personnes suivantes:

- Monsieur James Paczkowski, employé privé, demeurant à F-51100 Reims,

- M^e Monique Watgen, avocat, demeurant à Luxembourg,

- M^e Raymond Watgen avocat, demeurant à Luxembourg.

Le conseil d'administration reste autorisé à confier la gestion journalière des affaires sociales à un administrateur-délégué, qui reste à être nommé.

b) Comme commissaire aux comptes:

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Victor Colle, venu à expiration le 15 octobre 1998, mais de nommer en remplacement:

la société anonyme UNIVERSALIA S.A., établie à L-1150 Luxembourg-Strassen, 124, route d'Arlon, pour un terme de 6 ans, renouvelable.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Dardenne, M. Watgen, J. Paczkowski, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 1999, vol. 841, fol. 15, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 avril 1999.

C. Doerner.

(17683/209/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

STEEL & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

C. Doerner.

(17684/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

SUN LIFE COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 20.164.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 février 1999, M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, en remplacement de M. Roger Molitor, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour SUN LIFE COMPANY
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17687/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

SPRINTER 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 6, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 64.247.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 23 mars 1999

Sont présents:

- Monsieur Romain Jansen, transporteur, demeurant à B-8900 Ostende
- Monsieur Paul Taymans, employé privé, demeurant à B-1170 Watermael-Boitsfort,
- Monsieur Christian Merckx, indépendant, demeurant à B-3090 Overijse.

La présente réunion a pour ordre du jour:

- 1) Nomination d'un second administrateur-délégué et détermination de ses pouvoirs.
- 2) Divers.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Monsieur Christian Merckx, préqualifié, est nommé administrateur-délégué de la société, avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature conformément à l'article 12 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dressé en trois exemplaires à Luxembourg, le 23 mars 1999.

R. Jansen P. Taymans C. Merckx

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1999, vol. 521, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17680/222/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

SODIESA HOLDING.

Siège social: Luxembourg.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

(17679/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

STAHLBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.654.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 9 avril 1999 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend note de la démission du commissaire et nomme en son remplacement Michele Romerio, comptable, demeurant à CH-Camorino. Cette nomination prendra effet à partir de l'exercice clôturant au 31 décembre 1998.

2. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 521, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17682/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

TRANSMIDEAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 19.628.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 février 1999, M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2000, en remplacement de M. Roger Molitor, démissionnaire.

Luxembourg, le 12 février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour TRANSMIDEAST S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17698/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

SUMMIT CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.530.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 15 février 1999 que:
Le siège social de la société a été transféré du L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17685/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

SUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.040.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 3 février 1999 que:
Le siège social de la société a été transféré du L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

Le conseil d'administration constate la démission de Marjorie Golinvaux de son poste d'administrateur.
Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, Monsieur Hermann J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17686/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

TECNIMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.602.

1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

Dr. Dario Pirovano, directeur général commercial, I-Milan, président du conseil d'Administration et administrateur-délégué

Mme Fiamma Bindella, avocat, CH-Lugano

M. Jean-Pierre Leburton, économiste, L-Hassel.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., L-Luxembourg.

2. Les directeurs de la succursale Suisse sont:

M. Dario Vandoni, directeur, CH-Chiasso

M. Cesare Rampi, directeur, I-Milan

Mme Agnese Pitschen-Nori, directrice, CH-Massagno (en remplacement de M. Demos Assolari).

Luxembourg, le 24 février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour TECNIMONT INTERNATIONAL S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17693/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

TAPIS & ART D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 22.621.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature.

(17689/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

TAPIS & ART D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 22.621.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature.

(17690/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

TAPIS & ART D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 22.621.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature.

(17691/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

SYNTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 66.747.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 1998, publié au Mémorial Recueil C n° 930 du 23 décembre 1998.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SYNTEX INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue au siège social en date du 31 mars 1999, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

° Les démissions des administrateurs Messieurs Claude Faber, Didier Kirsch, et Luc Pletschette, sont acceptées et décharge leur est donnée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

° Sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Jafar Akhbari, conseiller juridique, demeurant à Toronto (Canada).
- Monsieur Hossein Zeidi, homme d'affaires, demeurant à Téhéran (Iran).
- Madame Eftekhardsadat Ehteshami Markaz, directeur financier, demeurant à Toronto (Canada).

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Monsieur Jafar Akhbari est nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la société SYNTEX INTERNATIONAL S.A.

Luxembourg, le 31 mars 1999.

Pour la société SYNTEX INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17688/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

TV VERTICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.576.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 9 avril 1999 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend note de la démission du commissaire aux comptes Marc Koeune et nomme en son remplacement Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

2. L'assemblée prend acte de la démission de l'administrateur Pascal Hubert et nomme en son remplacement Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

3. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée au commissaire aux comptes et à l'administrateur sortants.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 521, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17699/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

TECHNICALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.400.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 3 février 1999 que le siège social de la société a été transféré du L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

Le conseil d'administration constate la démission de Isabelle Weiss de son poste d'administrateur.

Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, Monsieur Hermann J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17692/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

THAI BRASSERIE & RESTAURANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 28, Montée du Grund.
R. C. Luxembourg B 36.705.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour THAI BRASSERIE & RESTAURANT
BEFAC FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(17694/734/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

THE SHANEEN BUSINESS & INVESTMENT GROUP S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 41.761.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour la société

THE SHANEEN BUSINESS & INVESTMENT GROUP S.A. HOLDING
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(17695/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

TRAMIX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.606.

- Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société que TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. a dénoncé avec effet au 15 avril 1999 toute office de domiciliation de la société

- D'autre part, il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société en date du 13 avril 1999, que la société TMF LUXEMBOURG S.A. a démissionné avec effet immédiat en tant que commissaire aux comptes de TRAMIX INTERNATIONAL S.A.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17697/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

TradeARBED PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 15.946.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mars 1999

ad 4) Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 facilitant le basculement des statuts en EUR, l'Assemblée générale, à l'unanimité décide de convertir le capital social de son montant actuel de LUF 220.000.000 en EUR 5.453.657,55.

Le capital social d'EUR 5.453.657,55 est augmenté à concurrence d'EUR 46.342,45 (quarante six mille trois cent quarante-deux virgule quarante-cinq) pour être porté à EUR 5.500.000 par incorporation dans le capital social d'un montant d'EUR 46.342,45 prélevé sur le poste bilantaire «Réserve libre».

L'Assemblée générale, à l'unanimité décide d'adapter l'article 6 correspondant des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille EUR). Il est divisé en 22.000 (vingt-deux mille) parts sociales de EUR 250,- chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

TradeARBED S.A., Luxembourg	21.999 parts sociales
ARBED S.A., Luxembourg	1 part sociale
Total: vingt-deux mille parts sociales	22.000 parts sociales»

Pour extrait conforme
N. Ueberecken
Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. Euro1, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17696/222/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

RAGAINI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 52.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

RAGAINI FINANCE S.A.

Signature

(17662/545/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

RAGAINI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 52.311.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 décembre 1998

Sont renommés administrateurs de la société Monsieur Angelo de Bernardi et Monsieur Tommaso Ragaini. Est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette. leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme
RAGAINI FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17663/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

**THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (no 1), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. UBK FRENCH PROPERTY PARTNERSHIP (no 1), S.à r.l.).**

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 67.226.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

THE UNITED BANK OF KUWAIT PLC, a limited liability company with registered office at 37, Baker Street, London W1M 1AB (Great-Britain),

here represented by Mr Carl Specke, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on March 23, 1999.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

1. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of UBK FRENCH PROPERTY PARTNERSHIP (no 1), S.à r.l., R. C. B Number 67.226, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 23, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 73 of February 2, 1999.

2. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) ECU represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five (125.-) ECU each, all fully subscribed and entirely paid up.

3. The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company from UBK FRENCH PROPERTY PARTNERSHIP (no 1), S.à r.l. into THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (no 1), S.à r.l.

4. As a consequence Article 2 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 2.** The Company exists under the denomination of THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (no. 1), S.à r.l.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, this one signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE UNITED BANK OF KUWAIT PLC, une société anonyme avec siège social 37, Baker Street, Londres W1M 1AB (Grande-Bretagne),

ici représentée par Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 23 mars 1999.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de UBK FRENCH PROPERTY PARTNERSHIP (no 1), S.à r.l., R. C. numéro 67.226, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 23 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 73 du 5 février 1999.

2. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) ECU représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125.-) ECU chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

3. L'associé unique a décidé de changer la dénomination sociale de la société de UBK FRENCH PROPERTY PARTNERSHIP (no 1), S.à r.l. en THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (no 1) S.à r.l.

4. En conséquence l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société existe sous la dénomination de THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (n° 1), S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Speecke, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1999, vol. 115S, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17700/230/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

**THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (no 1), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. UBK FRENCH PROPERTY PARTNERSHIP (no 1), S.à r.l.).**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 67.226.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 258 du 26 mars 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17701/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

UNIFEM INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.831.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 22 février 1999 que le siège social de la société a été transféré du L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

Le conseil d'administration constate la démission de Michel Thibal de son poste d'administrateur.

Le conseil coopte en son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17702/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

VIDIFER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 10.993.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 janvier 1999

Sont mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005:

Administrateurs:

M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, administrateur-délégué;
M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué;
M. Charles Lahyr, docteur en droit, Esch-sur-Alzette, administrateur.

Commissaire:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.
Luxembourg, le 15 février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour VIDIFER S.A.H.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 521, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17703/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

WHITE EAGLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.807.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 mars 1999 que Monsieur Sergio Avanzi, directeur de sociétés, demeurant 11, Edwards Square, Kensington W8 London, U.K. a été nommé Administrateur-délégué.

Luxembourg, le avril 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17704/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

WILDEBEES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 61.597.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

(17706/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

WHOLE IN ONE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 3.981.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 2 mars 1999 que le siège social de la société a été transféré du L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17705/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

WOOLTECH HOLDINGS, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.406.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 1999 que le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Garry Roy Sladden, demeurant 4 Calypso Avenue, Mosman NSW 2088, Australia;
- Monsieur Peter Goeffrey Beer, demeurant 16 Shrewsbury Park, Ballsbridge, Dublin, 4, Irlande;
- Monsieur Peter O'Connell, demeurant 25 Nelson Street, Woollahra NSW 2025, Australia.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17707/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

BIPITECH S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. - Monsieur Francesco Giuseppe Federico Pilli, entrepreneur, demeurant à Milan, Via Gallarate 124 (Italie);
2. - Monsieur Giammarco Binetti, dirigeant d'entreprise, demeurant à Verano Brianza/Rome, Via Antonio Vivaldi 4 (Italie),

tous les deux ici représentés par Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique),

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société an sous la dénomination de BIPITECH S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et marques et autres droits se rattachant à ces brevets et marques ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à soixante-dix-huit mille Euro (78.000,- EUR) divisé en sept cent quatre-vingts (780) actions de cent Euro (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires proportionnellement au nombre des actions qu'ils détiennent au moment de la cession. Si une cession à un tiers, directement ou indirectement, est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires. Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les trente (30) jours, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2000.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1. - Monsieur Francesco Giuseppe Federico Pilli, préqualifié, deux cent trente-quatre actions	234
2. - Monsieur Giammarco Binetti, préqualifié, cinq cent quarante-six actions	546
Total: sept cent quatre-vingts actions	780

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de soixante-dix-huit mille Euro (78.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 3.146.512,20 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);

b) Monsieur Paolo Mondia, expert fiscal, demeurant à Chiasso (Suisse);

c) Monsieur Claudio Massimo, expert-comptable, demeurant à Milan (Italie);

d) Maître Guido Capelli, avocat, demeurant à Milan (Italie).

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société KPMG AUDIT, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

4. - Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

5. - Le siège social est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Beernaerts, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 1999, vol. 505, fol. 92, case 10. – Reçu 31.465 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 avril 1999.

J. Seckler.

(17717/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

ZURICHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 66.748.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil C, n° 930 du 23 décembre 1998.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ZURICHEM S.A. qui s'est tenue au siège social en date du 31 mars 1999, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Les démissions des administrateurs Mademoiselle Elisabeth Antona, Monsieur Lionel Capiaux et Madame Jeanne Mueller-Grioche, sont acceptées et décharge leur est donnée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

- Sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Jafar Akhbari, conseiller juridique, demeurant à Toronto (Canada);

- Monsieur Hossein Zeidi, homme d'affaires, demeurant à Téhéran (Iran);

- Monsieur Mohsen Vedadi, homme d'affaires, demeurant à Téhéran (Iran).

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Monsieur Jafa Akhbari est nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la société ZURICHEM S.A.

Luxembourg, le 31 mars 1999.

Pour la société ZURICHEM S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17712/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

FONDATION ADIPH, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Dalheim.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1998

<i>Actif</i>	1998	1997	<i>Passif</i>	1998	1997
<i>Immobilisé</i>			<i>Capital</i>		
Foyer La Cerisaie	213.442.001	213.442.001	Donation initiale	80.000.000	80.000.000
Equipment	2.783.373	2.783.373	Subvention & Subsidés	69.074.396	69.074.396
Participations	93.000	93.000	Résultat reporté	-10.129.147	-12.136.959
Titres	1.638.750	38.750		138.945.249	136.937.437
	<u>217.957.124</u>	<u>216.357.124</u>			
<i>Réserve pour amortissts</i>	4.825.015				
	<u>213.132.109</u>	<u>216.357.124</u>			
<i>Créances</i>			<i>Provision</i>		
Etat G.-D.	-0-	5.873.400	Mauvaises créances	1.886.197	10.425.656
Cooper-Adiph	1.886.197	1.886.197			
La Cerisaie	-0-	8.539.459	<i>Dettes</i>		
	1.886.197	16.299.056	Emprunt	56.911.441	54.181.097
			HT-LUX	8.092.013	26.292.013
<i>Liquidités</i>			Charges diverses	2.432.039	2.907.439
Banques-C.C.	210.158	95.274		67.435.493	83.380.549
Banques-C.T.	3.621.591	-0-			
	<u>3.831.749</u>	<u>95.274</u>			
			<i>Excédent</i>	10.583.116	2.007.812
LUF	218.850.055	232.751.454	LUF	218.850.055	232.751.454

COMPTE DES PROFITS ET PERTES**EXERCICE 1998**

<i>Charges</i>	1998	1997	<i>Revenus</i>	1998	1997
Frais de bureau	16.203	397.150	Dons & Legs	15.445.088	9.285.132
Intérêts	2.730.344	2.643.507	Produit de titres	1.312	1.312
Frais de banque	46.020	50.217	Intérêts	129.258	46.844
Frais de notaire & de publicat.	20.000	12.721	Cotisations	-0-	700
Frais de réparations-immeuble	548.101	147.339	Indemnité d'assurance	63.118	487.026
Assurances	393.825	-0-	Loyers	5.873.401	5.873.401
Autres frais	49.009	10.013			
Amortissements	4.825.015	-0-			
Décharge La Cerisaie A.s.b.l.	2.300.544	10.425.656			
Excédent de l'exercice	<u>10.583.116</u>	<u>2.007.812</u>			
Totaux	<u>21.512.177</u>	<u>15.694.415</u>	Totaux	<u>21.512.177</u>	<u>15.694.415</u>

BUDGET 1999

<i>Charges</i>		<i>Revenus</i>	
Frais de bureau	10.000	Dons & Legs	10.000.000
Intérêts	2.100.000	Produit de titres	120.000
Frais de banque	23.000	Intérêts	100.000
Frais de publication	4.000	Loyers	5.873.401
Assurances	198.000	Caisse Rurale (La Cerisaie A.s.b.l.)	75.673
Amortissements	4.825.015		
Autres frais	10.000		
Décharge La Cerisaie A.s.b.l.	2.343.934		
Excédent de l'exercice	<u>6.655.125</u>		
Total	<u>16.169.074</u>	Total	<u>16.169.074</u>

Signature
Le secrétaire Signature
Le président

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 521, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17713/000/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

ZAKYNTOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 59.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

ZAKYNTOS HOLDING S.A.

Signature

(17708/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

ZELLWEGER LUWA FINANZ A.G. - ZELLWEGER LUWA FINANCE LTD, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
H. R. Luxemburg B 20.506.

Herr Benno Vonarburg, Verwalter von Gesellschaften, CH-Uster, ist als Verwaltungsratsmitglied kooptiert worden anstelle des ausgeschiedenen Herrn Dr. Andreas Pechota, dessen Mandat er vollendet.

Diese Kooptation ist von der Generalversammlung der Aktionäre bestätigt worden.

Luxemburg, den 26. Februar 1999.

Für gleichlautende Mitteilung
Für ZELLWEGER LUWA FINANZ A.G. -
ZELLWEGER LUWA FINANCE LTD
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17709/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

EIMASA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. - La société HELI-INVEST LTD, avec siège à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).
2. - La société VICTOIRE LTD, avec siège à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).
3. - Monsieur André Wilwert, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
4. - Monsieur Eric Magrini, conseiller juridique, demeurant à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
5. - Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
6. - Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les comparants sub 1. à 5. sont ici représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EIMASA INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société n'exercera d'autres activités que celles permises par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions de cent vingt-cinq francs luxembourgeois (125,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2000.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. - La société HELI-INVEST LTD, prédésignée, mille actions	1.000
2. - La société VICTOIRE LTD, prédésignée, trois cents actions	300
3. - Monsieur André Wilwert, préqualifié, quatre cent soixante-cinq actions	465
4. - Monsieur Eric Magrini, préqualifié, deux mille sept cent quarante-cinq actions	2.745
5. - Monsieur Charles Lahyr, préqualifié, deux mille sept cent quarante-cinq actions	2.745
6. - Monsieur Paul Marx, préqualifié, deux mille sept cent quarante-cinq actions	<u>2.745</u>
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, demeurant à Strassen;

b) Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette;

c) Monsieur Eric Magrini, juriste, demeurant à Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2004.

5. Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

6. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à conférer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Roger Molitor.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mars 1999, vol. 505, fol. 71, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 1999.

J. Seckler.

(17720/231/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

A.I. ASESORIA DE INVERSIONES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 57.469.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 mars 1999, que, Monsieur Patrick Schott, employé de banque, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe de Fays, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17743/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

ALDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 38.172.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 1999, que, Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17744/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

ARFO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5337 Moutfort, 4, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 36.819.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Signature

(17745/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 43.569.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

B. Frèrejean C. Piccini

(17748/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 43.569.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg
au siège social de la société, le 4 janvier à 9.00 heures*

L'Assemblée est ouverte à 9.00 heures par M. Bruno Frèrejean, Directeur Adjoint, désigné par l'Assemblée en l'absence de M. Bertil Hult, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne Mme Niels-Eiler Nyström et Danilo Linosa comme scrutateurs et M. Claude Piccini comme secrétaire de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents ou représentés ainsi que les actions qu'ils détiennent sont enregistrés sur la liste des présences. Cette liste, signée par les Actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres de l'Assemblée, de même que les procurations dûment initialisées, seront conservés avec le procès-verbal de l'Assemblée. Sur les 350.000 actions émises, 350.000 sont représentées à l'Assemblée.

Les membres de l'Assemblée constatent que toutes les actions sont présentes ou représentées et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer des points suivants de l'agenda:

1. Prise en compte des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Banque tenue le 26 août 1998, en relation avec:

- La conversion, avec effet au 1^{er} janvier 1999, de la devise du capital et de la tenue des livres de la Banque du LUF (Francs luxembourgeois) vers l'EUR (Euro);

- L'augmentation du Capital Social existant, avec effet à la même date, jusqu'à concurrence de 4% et par incorporation partielle du résultat reporté, en vue d'arrondir le nouveau Capital Social ainsi exprimé en Euro.

2. Toute autre éventuelle considération relative à l'introduction de l'Euro au 1^{er} janvier 1999.

L'Assemblée prend alors connaissance des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Banque lors de sa réunion du 26 août 1998.

Après délibération, le président soumet à l'Assemblée les décisions suivantes pour approbation:

1. La devise du capital, de la tenue des livres et de l'expression des Comptes annuels de la Banque est convertie du LUF (Francs Luxembourgeois) vers l'EUR (Euro) avec effet au 1^{er} janvier 1999.

2. Le capital social de la Banque est augmenté, avec effet au 1^{er} janvier 1999, de EUR 8.676.273,37 (contre-valeur du capital existant de LUF 350.000.000,-) à EUR 9.000.000,-, par incorporation du résultat reporté de la Banque jusqu'à concurrence de EUR 323.723,63 (contre-valeur de LUF 13.059,100). Le nouveau capital social en Euro est par conséquent augmenté de 3,73% par rapport au capital existant.

3. L'Article 5 des statuts de la Banque est dès lors modifié comme suit avec effet à la même date: «Le capital émis et souscrit est fixé à neuf millions d'Euro (9.000.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante mille (350.000) actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées.»

Les décisions ci-dessus sont approuvées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

L'Assemblée se voit alors confirmer que les procédures de conversion vers l'EURO, telles qu'opérées durant le week-end, ont été conduites avec succès et en accord avec le plan préalablement arrêté par la Banque.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune autre décision n'étant requise par les membres de l'Assemblée, le Président clôt l'Assemblée à 9.30 heures.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Signature Signatures Signature
Le Président Les Scrutateurs Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. Euro1, fol. 14, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17749/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 43.569.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg au siège social de la société le 15 mars 1999 à 11.00 heures

L'Assemblée s'ouvre à 11.00 heures et est présidée par M. Carl Uggla, désigné par l'Assemblée en l'absence de M. Bertil Hult, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne M. Bruno Frèrejean et Niels-Eiler Nyström comme scrutateurs et M. Bruno Frèrejean comme secrétaire de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents ou représentés ainsi que les actions qu'ils détiennent sont enregistrés sur la liste des présences. Cette liste, signée par les Actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres de l'Assemblée, de même que les procurations dûment initialisées, seront conservés avec le procès-verbal de l'Assemblée. Sur les 350.000 actions émises, 350.000 sont représentées à l'Assemblée.

Les membres de l'Assemblée constatent que toutes les actions sont présentes ou représentées et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer des points suivants de l'agenda:

1. Prise en compte des décisions prises par le Conseil d'Administration de la banque, tenue le 27 janvier 1999, en relation avec les comptes annuels de la banque pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.

2. Prise en compte du rapport du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg, au Conseil d'Administration, en relation avec les comptes annuels de la Banque pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.

3. Approbation des comptes annuels 1998 de la Banque, y inclus le bilan au 31 décembre 1998 et le compte de profits et perte pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que l'annexe et le rapport de gestion relatifs à cet exercice.

4. Allocation du bénéfice net de l'exercice - distribution de dividendes.

5. Décharge des Administrateurs et du réviseur d'entreprises quant à leur future responsabilité en relation avec l'accomplissement de leurs fonctions respectives au cours de l'exercice 1998.

6. Approbation des changements éventuellement intervenus dans la composition du Conseil d'Administration de la Banque.

7. Toute autre décision pouvant valablement être prise par l'Assemblée.

L'Assemblée prend alors connaissance des décisions du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises en relation avec les comptes annuels 1998.

Après délibération, le président soumet à l'Assemblée les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels 1998 de BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A., tels que joints au rapport de DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg, sont approuvés.

2. L'allocation du bénéfice net de l'exercice 1998 et la distribution de dividendes reprises ci-après sont approuvées:

	LUF	EUR
Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 1998	83.305.980,-	2.065.101,30
Bénéfice net de l'exercice 1998	177.991.322,-	4.412.289,62
Augmentation de capital au 1 ^{er} janvier 1999	(13.059.100,-)	(323.726,63)
Total distribuable	248.238.202,-	6.153.664,29
Dotation à la réserve légale	(8.955.837,-)	(222.009,40)
Dividendes à distribuer	(169.000.000,-)	(4.189.400,57)
Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 1999	70.282.365,-	1.742.254,32

3. Décharge est accordée par vote séparé aux membres du Conseil d'Administration et au Réviseur d'Entreprises quant à leur responsabilité future en relation avec l'accomplissement de leurs fonctions respectives au cours de l'exercice 1998.

4. Après délibération, l'Assemblée approuve les résolutions suivantes:

- Ratification des décisions de M. Lars Bertmar et M. Bo Hjelt de démissionner, avec effet au 15 mars 1999, de leur fonction d'Administrateur de la Banque;

- Réélection des autres membres du Conseil d'Administration pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

M. Bertil Hult, Président;

M. Niels Roth;

M. K. Bottkjaer;

M. Hans Mikaelsson;

M. Carl Uggla, Administrateur-délégué;

M. Bruno Frèrejean, Administrateur-délégué-adjoint;

Les résolutions sont passées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune autre décision n'étant requise par les membres de l'Assemblée, le Président clôt l'Assemblée à 11.30 heures.

Luxembourg, le 15 mars 1999.

Signature Signatures Signature
Le Président Les Scrutateurs Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17750/000/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

ARFO PARTICIPATIONS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5337 Moutfort, 4, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 40.345.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 janvier 1999 les décisions suivantes:

1. Nomination de Madame Michèle Fohl, étudiante, demeurant à Moutfort aux fonctions d'administrateur et renouvellement du mandat des trois administrateurs pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2003:

Composition du Conseil d'Administration:

Monsieur Armand Fohl, directeur financier, demeurant à Moutfort;

Madame Marcelle Fohl-Klensch, employée privée, demeurant à Moutfort;

Madame Danielle Fohl, professeur, demeurant à Moutfort;

Madame Michèle Fohl, étudiante, demeurant à Moutfort.

2. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2003;

Commissaire aux Comptes:

Marc Hilger, expert fiscal, demeurant à Bridel.

Pour la société
WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 12, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17746/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

B.F.H., BATI-FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 60, avenue Fr. Clement.

R. C. Luxembourg B 48.483.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BATI-FINANCE HOLDING S.A., en abrégé B.F.H. S.A., R.C. Luxembourg section B numéro 48.483 avec siège social à L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 1994, publié au Mémorial C numéro 493 du 30 novembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 472 du 23 septembre 1996, ayant un capital social de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF), divisé en trente (30) actions de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annick Heinz, employée privé, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl-Schiltz, employée privée, demeurant à Hunsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jeannot Schneider, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Transfert du siège social de L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre, à L-5612 Mondorf-les-Bains, 60, avenue François Clément.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre, à L-5612 Mondorf-les-Bains, 60, avenue François Clément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article un des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé. A. Heinz, B. Schiltz, J. Schneider, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mars 1999, vol. 505, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 1999.

J. Seckler.

(17751/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

B.F.H., BATI-FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 60, avenue Fr. Clément.

R. C. Luxembourg B 48.483.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 1999.

J. Seckler.

(17752/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

BLUNIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 55.433.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 mars 1999, enregistré à Grevenmacher, le 19 mars 1999, volume 505, folio 74, case 6:

I.- Que l'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Joé Lemmer comme administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

II.- L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Katia Scheidecker, juriste, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 1999.

J. Seckler.

(17757/231/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

AVACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 27.235.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1999, vol. 521, fol. 99, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang

Administrateur

(17747/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

BBG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 50.625.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

BBG LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signature

(17753/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

BBG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 50.625.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

BBG LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signature

(17754/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

BIL ADMINISTRATIVE SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 58.026.

Pouvoirs de Signature

Actes engageant la Société:

Tous les actes engageant valablement la société portent deux signatures de catégorie A, à l'exception des contrats de travail (embauche de nouveaux employés), des contrats de service, des actes de gestion courante, et de la correspondance avec les Administrations, qui doivent porter deux signatures sans distinction de catégories A et B.

Les signatures isolées des catégories A et B sont valablement apposées sur:

- les accusés de réception de chèques, de titres ou de coupons,
- les quittances d'espèces et les reçus de titres ou d'autre objets,
- les endos et les acquits de chèques,
- les avis d'acceptation et de non acceptation,
- les décharges envers l'Administration des Chemins de Fer et des Postes.

Mouvement sur les comptes ouverts au nom de la Société:

Pour les comptes ouverts au nom de la Société, les ordres de virement d'espèces et les chèques dont le montant dépasse 20.000.000,- (vingt millions) ou contre-valeur doivent porter deux signatures, dont l'une au moins doit être de catégorie A, l'autre de catégorie B.

Pour les montants inférieurs, les ordres de virement d'espèces, les ordres de virement collectif des salaires et les chèques doivent porter deux signatures.

Correspondance relative à l'opérationnel:

La correspondance opérationnelle courante, les informations ou instructions données aux banques dépositaires et de manière générale aux divers intervenants professionnels liées aux OPC doivent porter, en sus de celle de l'agent en charge de l'opérationnel, au moins une signature de catégorie B.

Signatures A:

Les membres du Conseil d'Administration:

M. Marc Hoffmann;
M. Michel Malpas;
M. Bjorn Barbesgaard.

Signatures B:

M. Bernard Schaetzel;
Mme Sophie Cheilletz.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Pour BIL ADMINISTRATIVE SERVICES
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17755/006/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

BIL ADMINISTRATIVE SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 58.026.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 1999, la démission de l'administrateur M. François Steil a été acceptée. Monsieur Bjorn Barbesgaard, Directeur à la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Strassen a été appelé aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Pour BIL ADMINISTRATIVE SERVICES
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17756/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CARITAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.342.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

CARITAT, S.à r.l.
Signatures

(17759/720/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CARNEGIE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 53.022.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

B. Frèrejean C. Piccini

(17760/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CARNEGIE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 53.022.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg
au siège social de la société le 15 mars 1999 à 9.00 heures*

L'Assemblée s'ouvre à 9.00 heures et est présidée par M. Bruno Frèrejean, désigné par l'Assemblée en l'absence de M. Bertil Hult, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne M. Michael Hughes comme secrétaire et Mme Martine Flament comme scrutateur.

Les Actionnaires présents ou représentés ainsi que les actions qu'ils détiennent sont enregistrés sur la liste des présences. Cette liste, signée par les Actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres de l'Assemblée, de même que les procurations dûment initialisées, seront conservés avec le procès-verbal de l'Assemblée. Sur les 1.000 actions émises, 1.000 sont représentées à l'Assemblée.

Les membres de l'Assemblée constatent que toutes les actions sont présentes ou représentées et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer des points suivants de l'agenda:

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 1998 ainsi que du rapport du Réviseur d'Entreprises y relatif et l'allocation ci-après du bénéfice net de l'exercice 1998, lequel s'élève à USD 188.251,- est approuvé:

Bénéfice reporté de l'année précédente	USD 204.561,-
Bénéfice de l'exercice disponible pour la distribution . . .	USD 262.367,-
Transfert à réserve légale	USD 9.234,-
Bénéfice total disponible pour report à nouveau	USD 457.694,-

2. Décharge des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises.

3. Ratification du transfert de l'action de M. Göran Nordström à CARNEGIE ASSET MANAGEMENT HOLDING AB.

4. Réélection du Conseil d'Administration.

5. Réélection du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée prend alors connaissance du rapport du Réviseur d'Entreprises relatif aux comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998 et examine lesdits comptes annuels.

Après délibération, le Président soumet les résolutions suivantes à l'Assemblée:

1. Les comptes annuels 1998 de CARNEGIE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. tels que joints au rapport de DELOITTE & TOUCHE, sont approuvés. L'allocation ci-après du bénéfice net de l'exercice 1998, lequel s'élève à USD 188.251,-, est approuvée:

Bénéfice reporté de l'année précédente	USD 204.561,-
Bénéfice de l'exercice disponible pour la distribution . . .	USD 262.367,-
Transfert à réserve légale	USD 9.234,-
Bénéfice total disponible pour report à nouveau	USD 457.694,-

2. Décharge est accordée par vote séparé aux membres du Conseil d'Administration et au Réviseur d'Entreprises quant à leur responsabilité future en relation avec l'accomplissement de leurs fonctions respectives au cours de l'exercice 1998.

3. L'Assemblée ratifie la décision de M. Göran Nordström de céder, à titre gratuit, l'action de CARNEGIE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. à CARNEGIE ASSET MANAGEMENT HOLDING AB.

4. Après délibération, l'Assemblée approuve les résolutions suivantes:

- A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et sont réélus jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

M. Bertil Hult, Président;

M. Carl Uggla;

M. Göran Nordström;

M. Hans Mikaelsson.

5. Après délibération, l'Assemblée approuve la réélection de DELOITTE & TOUCHE, comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Les résolutions sont passées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune autre décision n'étant requise par les membres de l'Assemblée, le Président clôt l'Assemblée à 9.30 heures.

Luxembourg, le 15 mars 1999.

Signature Signature Signature
Le Président Le Scrutateur Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17761/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

EFER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.680.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 13 avril 1999 que:

- l'assemblée accepte la démission de TMF LUXEMBOURG S.A. en tant que commissaire aux comptes et nomme comme nouveau commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE EUROPEENNE DE CONSEILS, S.à r.l., pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2001.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17790/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CARNEGIE GLOBAL HEALTHCARE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.643.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1999. B. Frèrejean C. Piccini
(17762/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CARNEGIE GLOBAL HEALTHCARE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.643.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg
au siège social de la société le 15 mars 1999 à 10.00 heures*

L'Assemblée s'ouvre à 10.00 heures et est présidée par M. Bruno Frèrejean, désigné par l'Assemblée en l'absence de M. Bertil Hult, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne M. Michael Hughes comme secrétaire et Mme Martine Flament comme scrutateur.

Les Actionnaires présents ou représentés ainsi que les actions qu'ils détiennent sont enregistrés sur la liste des présences. Cette liste, signée par les Actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres de l'Assemblée, de même que les procurations dûment initialisées, seront conservés avec le procès-verbal de l'Assemblée. Sur les 1.000 actions émises, 1.000 sont représentées à l'Assemblée.

Les membres de l'Assemblée constatent que toutes les actions sont présentes ou représentées et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer des points suivants de l'agenda:

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 1998 ainsi que du rapport du Réviseur d'Entreprises y relatif et l'allocation du résultat de l'exercice 1998.

2. Décharge des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises.

3. Ratification du transfert de l'action de M. Bertil Hult à CARNEGIE ASSET MANAGEMENT HOLDING AB.

4. Réélection du Conseil d'Administration.

5. Réélection du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée prend alors connaissance du rapport du Réviseur d'Entreprises relatif aux comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998 et examine lesdits comptes annuels.

Après délibération, le Président soumet les résolutions suivantes à l'Assemblée:

1. Les comptes annuels 1998 de CARNEGIE GLOBAL HEALTHCARE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. tels que joints au rapport de DELOITTE & TOUCHE, sont approuvés. L'allocation ci-après du résultat de l'exercice 1998 est approuvée:

Perte de la période	ECU	50.767,-
Dotation à réserve légale	ECU	0,-
Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 1999	ECU	50.767,-

2. Décharge est accordée par vote séparé aux membres du Conseil d'Administration et au Réviseur d'Entreprises quant à leur responsabilité future en relation avec l'accomplissement de leurs fonctions respectives au cours de l'exercice 1998.

3. L'Assemblée ratifie la décision de M. Bertil Hult de céder, à titre gratuit, l'action de CARNEGIE GLOBAL HEALTHCARE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. à CARNEGIE ASSET MANAGEMENT HOLDING AB.

4. Après délibération, l'Assemblée approuve les résolutions suivantes:

- A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et sont réélus jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

M. Bertil Hult, Président;

M. Carl Uggla;

M. Hans Mikaelsson;

M. Bruno Frèrejean;

M. Michael Hughes

5. Après délibération, l'Assemblée approuve la réélection de DELOITTE & TOUCHE, comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Les résolutions sont passées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune autre décision n'étant requise par les membres de l'Assemblée, le Président clôt l'Assemblée à 10.30 heures.

Luxembourg, le 15 mars 1999.

Signature Signature Signature
Le Président Le Scrutateur Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17763/000/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

BEER CONCEPT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 20, Montée de Clausen.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MANSFELD IEX SERVICES, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 11, Plateau Altmunster, constituée suivant acte notarié, reçu par le notaire instrumentant en date du 2 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 826 du 12 novembre 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 66.113,

représentée aux fins des présentes par son gérant unique, Monsieur Serge Libens, cadre bancaire, demeurant à Luxembourg,

conformément à l'article neuf des statuts et aux termes d'une décision des associés de la société, prise à Luxembourg, en date du 13 mars 1998, dont un exemplaire reste ci-annexé.

Laquelle comparante, représentée comme préindiqué, a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de BEER CONCEPT.

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, le commerce sous toutes ses formes, la conception, la réalisation d'événements privés et publics, le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques aux foires et marchés, ainsi que dans un établissement fixe.

Elle peut faire toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, notamment par la prise de participations dans des entreprises ou la location de fonds de commerce similaires ou la création de filiales ou succursales.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont toutes été souscrites et libérées par MANSFELD IEX SERVICES, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 11, plateau Altmunster.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. Toutefois, ils ne peuvent acquérir des immeubles, hypothéquer, mettre en gage ou participer à d'autres sociétés sans l'accord préalable des trois quarts des voix des associés. En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

Art. 13. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 14. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 15. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 1999.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Serge Libens, cadre bancaire, demeurant à Luxembourg, avec les pouvoirs définis à l'article neuf des statuts. Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

2. L'adresse du siège social est fixée à L-1363 Luxembourg, 20, Montée de Clausen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Libens, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1999, vol. 115S, fol. 63, case 2. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

R. Neuman.

(17716/226/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CHINON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 56.066.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHINON HOLDING S.A., R.C. Luxembourg section B numéro 56.066, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 16 août 1996, publié au Mémorial C numéro 582 du 11 novembre 1996, ayant un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jürgen Fischer, directeur d'entreprise, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Beissel, directeur d'entreprise, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Arlette Langermann, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi du mois de mars à 11.00 heures.

2. - Modification afférente de l'article 13, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi du mois de mars à 11.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle a lieu le 26 mars 1999 à 11.00 heures.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article treize des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mars à 11.00 heures.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mars 1999, vol. 505, fol. 75, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 1999.

J. Seckler.

(17770/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CHINON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 56.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 1999.

J. Seckler.

(17771/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CEMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.591.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (136.267,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1999.

Signature.

(17766/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CEMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.591.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 1999 que Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg et Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Franz Prost et Paul Laplume. Monsieur Armand Berchem, diplômé HEC Paris, demeurant à Niederanven, a été nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17767/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

COFAL, COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'AMERIQUE LATINE.

Siège social: L-1528 Luxembourg, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 40.640.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 522, fol. 1, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature.

(17775/279/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

COFAL, COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'AMERIQUE LATINE.

Siège social: L-1528 Luxembourg, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 40.640.

Constituée en date du 24 juin 1992 par acte devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 341 du 7 août 1992. Les statuts ont été modifiés en date du 19 août 1992 par acte passé devant le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 449 du 7 octobre 1992, le 24 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 391 du 21 juillet 1997, le 26 juin 1997 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 538 du 1^{er} octobre 1997, le 9 juillet 1997 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 562 du 14 octobre 1997, le 21 octobre 1997 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 638 du 15 novembre 1997, le 30 janvier 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 120 du 25 février 1998, le 30 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 401 du 3 juin 1998, le 30 juillet 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 788 du 29 octobre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau antérieur	USD 2.167.695,75
- Résultat de l'exercice	USD 6.341.279,69
- Bénéfice distribuable	USD 8.508.795,44
- Affectation à la réserve légale	USD 317.064,00
- Dividendes	USD 8.173.267,62

Soit un dividende de 1,14 USD par action.

Solde à reporter USD 18.643,82

Composition du Conseil d'Administration.

- Monsieur Carlos Ghosn, ingénieur, demeurant 1, avenue Charles de Gaulle, F-78860 Saint Nom la Bretèche, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Gilbert Guez, administrateur de sociétés, demeurant 20, avenue de Breteuil, F-75007 Paris.

- Monsieur Shemaya Levy, administrateur de sociétés, demeurant 1, rue de Marnes, Ville d'Avray (92).

- Monsieur Luc-Alexandre Menard, ingénieur, demeurant 50, rue de la Pompe, F-75116 Paris.

- Monsieur François Schwartz, cadre financier, demeurant 10, rue Oudinot, F-75007 Paris.

- Monsieur Manuel Antelo, ingénieur, demeurant Calle Fray Justo Santa Maria de Oro, n° 1744, Buenos Aires, Argentine.

Commissaire aux Comptes:

- La société DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 522, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17776/279/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

COFAL, COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'AMERIQUE LATINE.

Siège social: L-1528 Luxembourg, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 40.640.

1. Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 1998:

- que la nomination de Monsieur Shemaya Levy, coopté en qualité de membre du conseil d'administration, par décision circulaire du conseil d'administration en date du 5 novembre a été ratifiée, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale de l'an 2003.

- que conformément à l'article 10 des statuts, l'assemblée a autorisé le conseil d'administration à nommer Monsieur Carlos Ghosn et Monsieur Shemaya Levy en qualité d'administrateurs-délégués et à fixer leurs pouvoirs respectifs.

2. Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 janvier 1999:

que Monsieur Carlos Ghosn et Monsieur Shemaya Levy ont été nommés aux fonctions d'administrateurs-délégués pour la gestion courante de la société, agissant seuls ou conjointement et que les pouvoirs suivants leurs ont été conférés:

- procéder à l'ouverture et à la clôture de tous comptes au nom de la société COFAL.
- faire fonctionner tous comptes de COFAL dans le cadre des opérations décrites ci-après:
 - Opération de règlement dans la limite de 150.000.000,- USD par opération.
 - Opération de marché et de change dans la limite de 150.000.000,- USD par opération.
 - Frais aux sociétés appartenant au groupe RENAULT, c'est-à-dire les sociétés dont RENAULT détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote, et ce dans la limite de 150.000.000,- USD par opération.
 - Acheter et/ou vendre des actions/obligations dans la limite de 50.000.000,- USD par opération.

Avec précision, qu'en tout état de cause le montant total d'engagement par nature d'opérations tels qu'indiqués ci-dessus ne pourra pas dépasser 200.000.000,- USD pendant la durée d'autorisation soit jusqu'au conseil d'administration qui arrêtera les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999.

Le même conseil d'administration du 19 janvier 1999 a confirmé les pouvoirs conférés à Monsieur François Schwartz et Madame Jacqueline Wolff pour les opérations préalablement approuvées par les administrateurs-délégués à savoir:

- Le pouvoir de Monsieur François Schwartz:
 - d'acheter et/ou vendre des actions et obligations dans la limite de 25.000.000,- USD par opération avec précision que le montant total d'engagement ne pourra pas dépasser 50.000.000,- USD, cette autorisation étant valable jusqu'au conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice clos 31 décembre 1999.
- Les pouvoirs de Madame Jacqueline Wolff, avec faculté de subdélégation à Monsieur Bernard Piogere:
 - de faire fonctionner tout compte bancaire de la société dans le cadre d'opérations décidées par les deux administrateurs-délégués;
 - de procéder à la clôture et à l'ouverture de tout compte bancaire de la société, cette autorisation étant également valable jusqu'au conseil d'administration qui arrêtera les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 522, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17776/279/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

**CONAFEX, Société Anonyme,
(anc. CONSOLIDATED AFEX CORPORATION S.A., Société Anonyme).**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 17.789.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-sixth of March.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary part of the annual general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of CONSOLIDATED AFEX CORPORATION S.A., incorporated under the denomination of ERCONOLUX S.A., R.C. B n° 17.789, with its principal office in Luxembourg, organized as a «société anonyme» pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 12th, 1980, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 249, on October 31st, 1980.

The Articles of Incorporation have been amended by several deeds and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated October 21st, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 841 on November 18th, 1998.

The extraordinary part of the meeting begins at four thirty p.m., Mr David C. Marshall, Company Director, residing in Durban (RSA), being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Rory C. Kerr, Master of Laws, residing in L-8077 Bertrange, 16, rue de Luxembourg;

The meeting elects as scrutineer Mr John Michael Robotham, stockbroker, residing in Bedford (England).

The Chairman then states that:

I. - This general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting sent by mail to the shareholders on 26 February 1999 and published in the «Luxemburger Wort» of 8th and 17th March 1999.

Proof of mailing and the related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II. - The agenda of the meeting comprises among other the following items which require the intervention of the notary:

7. To change the Company's name to CONAFEX, Société Anonyme.

8. To amend, subject to the requisite exchange control consent, Article 7.1 of the Articles of Incorporation of the Company to read henceforth:

«7.1 Save for a maximum number of 5,000 shares which may be issued, or converted to bearer, and held only by Directors of the Company who are resident in Europe, all other shares in the capital of the Company shall be issued in registered or nominative form.»

III. - The shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau of the meeting, shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. - It appears from the said attendance list that out of the eleven million three hundred and twenty-nine thousand six hundred and sixty-eight (11,329,668) ordinary shares of no par value, representing the total capital of sixteen million five hundred and four thousand three hundred and five (16,504,305.-) United States Dollars, ten million six hundred and sixty-five thousand five hundred and sixty-two (10,665,562) shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

V. - In the under item 8 of the agenda proposed amendment to Article 7.1 of the Articles of Incorporation of the Company, the wording of the end of that Article which reads:

«and, at the option of the owner, in certificates representing one or more shares.» had been omitted in error. That it is proposed to the general meeting to rectify this mistake in the resolution to be adopted under said item 8.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to change the Company's name to CONAFEX, Société Anonyme.

As a consequence Article 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«Art. 1. Status and Name

There exist a Luxembourg holding company in the form of a joint stock corporation called CONAFEX, Société Anonyme.»

Second resolution

The General Meeting resolved to amend, subject to the requisite exchange control consent, Article 7.1 of the Articles of Incorporation of the Company to read henceforth:

«7.1 Save for a maximum number of 5,000 shares which may be issued, or converted to bearer, and held only by Directors of the Company who are resident in Europe, all other shares in the capital of the Company shall be issued in registered or nominative form, and at the option of the owner, in certificates representing one or more shares.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une partie extraordinaire de l'assemblée générale annuelle de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CONSOLIDATED AFEX CORPORATION S.A. constituée sous la dénomination de ERCONOLUX, R.C. B n° 17.789, avec siège social à Luxembourg, suivant acte du notaire instrumentaire en date du 12 septembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 249 du 31 octobre 1980.

Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 21 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N 841 du 18 novembre 1998.

La partie extraordinaire de l'assemblée est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Monsieur David C. Marshall, administrateur de sociétés, demeurant à Durban (RSA).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Rory C. Kerr, Master of Laws, demeurant à L-8077 Bertrange, 16, rue de Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur John Michael Robotham, agent de change, demeurant à Bedford (Angleterre).

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des lettres adressées aux actionnaires en date du 26 février 1999 et par des annonces parues au «Luxemburger Wort» des 8 et 17 mars 1999.

La preuve de l'envoi et les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée comporte entre autres les points suivants qui requièrent l'intervention du notaire:

7. Changement de la dénomination sociale en CONAFEX, Société Anonyme.

8. Modification, sous réserve de l'approbation du contrôle d'échange requis, de l'article 7.1 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«7.1 Sous réserve d'un maximum de 5.000 actions qui peuvent être émises, ou converties en actions au porteur, et être uniquement détenues par les Administrateurs de la Société qui résident en Europe, toutes les autres actions du capital social seront émises sous forme nominative.»

III. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV. - Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les onze millions trois cent vingt-neuf mille six cent soixante-huit (11.329.668,-) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de seize millions cinq cent quatre mille trois cent cinq (16.504.305,-) Dollars des Etats-Unis, dix millions six cent soixante-cinq mille cinq cent soixante-deux (10.665.562) actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à son ordre du jour.

V. - Que dans le changement proposé de l'article 7.1 des statuts de la société sous le point 8 de l'ordre du jour, il a été omis de maintenir la fin de cet article qui a la teneur suivante: «et, au choix de l'actionnaire, en certificats représentant une ou plusieurs actions.». Qu'il est proposé à l'assemblée générale de rectifier cette omission dans la résolution à adopter sous le dit point 8.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale en Conafex Société Anonyme.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Statut et Dénomination

Il existe une société anonyme holding luxembourgeoise sous la dénomination de CONAFEX, Société Anonyme.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier, sous réserve de l'approbation du contrôle d'échange requis, l'article 7.1 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«7.1 Sous réserve d'un maximum de 5.000 actions qui peuvent être émises, ou converties en actions au porteur, et être uniquement détenues par les Administrateurs de la Société qui résident en Europe, toutes les autres actions du capital social seront émises sous forme nominative et, au choix de l'actionnaire, en certificats représentant une ou plusieurs actions.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Marshall, R. Kerr, J. Robotham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1999, vol. 115S, fol. 92, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17780/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

**CONAFEX, Société Anonyme,
(anc. CONSOLIDATED AFEX CORPORATION S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 17.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(17781/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CLAXON PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the nineteenth of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster.

There appeared:

1. - The company CLAXON ITALIA S.R.L., having its registered office in I-20135 Milano, 18, Via Palladio (Italy), here duly represented by Mr Christian Bühlmann, private employee, residing at L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach, by virtue of a proxy given under private seal;

2. - Mr Reuzo Pedrini, company manager, residing in Parkgate Road 61, SW11 4UN London (United Kingdom), here duly represented by Mr Christian Bühlmann, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of CLAXON PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprise and may render them every assistance, without subjecting itself to the law of 31st July 1929 governing holding companies.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above-mentioned activities or which may facilitate their realization.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors with the approval of the statutory auditor, is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Tuesday in May at 2 p.m. in Luxembourg, at the Company's Registered Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 1999.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2000.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1. - The company CLAXON ITALIA S.R.L., prenamed, one thousand two hundred and forty shares	1.240
2. - Mr Renzo Pedrini, prenamed, ten shares	10
Total: one thousand two hundred and fifty shares	1.250

These shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at fifty thousand Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. - The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
2. - The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Gérard Matheis, MBA, residing in L-8323 Olm, 50, avenue Grand-Duc Jean.
 - b) Mr Dennis Bosje, director, residing in L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull.
 - c) Mr Cornelius Bechtel, private employee, residing at L-5898 Syren, 14, rue Aloyse Ludowissy.
3. - The following firm has been appointed as statutory auditor:
The company BDO LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
4. - The company's registered office shall be in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
5. - The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
6. - The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf mars.
Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1. - La société CLAXON ITALIA S.R.L., avec siège social à I-20135 Milan, 18, Via Palladio (Italie), ici dûment représenté par Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
2. - Monsieur Renzo Pedrini, administrateur de société, demeurant à Parkgate Road 61, SW11 4UN Londres (Royaume-Uni), ici dûment représenté par Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CLAXON PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, chacune d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2000.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société CLAXON ITALIA S.R.L., prédésignée, mille deux cent quarante actions	1.240
2. - Monsieur Renzo Pedrini, préqualifié, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs;
 - a) Monsieur Gérard Matheis, MBA, demeurant à L-8323 Olm, 50, avenue Grand-Duc Jean.
 - b) Monsieur Dennis Bosje, directeur, demeurant à L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull.
 - c) Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant à L-5898 Syren, 14, rue Aloyse Ludowissy.
3. - A été appelée aux fonctions de commissaire:
La société BDO LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
4. - Le siège de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
5. - La durée du mandat des administrateurs et du commissaire est fixée à six ans.
6. - Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 1999, vol. 505, fol. 77, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 1999.

J. Seckler.

(17718/231/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CONTAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.771.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

B. Frèrejean C. Piccini

(17782/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CONTAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.771.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg au siège social de la société, le 6 avril 1999 à 15.30 heures

L'Assemblée s'ouvre à 15.30 heures et est présidée par Monsieur Carl Uggl, Administrateur-délégué de CONTAPE S.A. («la société»), désigné Président de cette Assemblée.

L'Assemblée désigne Monsieur Bruno Frèrejean, Directeur, comme secrétaire et scrutateur.

Les Actionnaires présents ou représentés ainsi que les actions qu'ils détiennent sont enregistrés sur la liste des présences. Cette liste, signée par les Actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres de l'Assemblée, de même que les procurations dûment initialisées, seront conservés avec le procès-verbal de l'Assemblée. Sur les 350 actions émises, 350 sont représentées à l'Assemblée.

Les membres de l'Assemblée constatent que toutes les actions sont présentes ou représentées et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour.

1. Prise en compte des décisions prises par le Conseil d'Administration de la société, tenu à Luxembourg ce même jour à 15.00 heures, en relation avec les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.
2. Prise en compte du rapport du Commissaire, Monsieur Danilo Linosa, aux actionnaires, en relation avec les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.
3. Approbation des comptes annuels 1998 de la société, y inclus le bilan au 31 décembre 1998 et le compte de profits et pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998, ainsi que l'annexe y relative.
4. Distribution de dividende et allocation du résultat de la période.
5. Décharge des Administrateurs et du Commissaire quant à leur future responsabilité en relation avec l'accomplissement de leurs fonctions respectives pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.
6. Réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat de un an.
7. Réélection du Commissaire pour un nouveau mandat de un an.
8. Toute autre décision pouvant valablement être prise par l'Assemblée.

L'Assemblée prend alors connaissance des décisions du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire en relation avec les comptes annuels 1998.

Après délibération, le Président soumet à l'Assemblée les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels 1998 de CONTAPE S.A., tels que joints au rapport du Commissaire, Monsieur Danilo Linosa, sont approuvés.

2. La distribution de dividendes et l'allocation du résultat 1998 repris ci-après sont approuvés:

	XEU
Résultat reporté	(16.971,52)
Bénéfice de l'exercice	50.493,48
Résultat net	33.521,96
Résultat distribuable	33.521,96
Dotations à la réserve légale	(1.676,10)
Dividendes à distribuer	0,00
Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 1999	31.845,86

3. Décharge est accordée par vote séparé aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire quant à leur responsabilité future en relation avec l'accomplissement de leurs fonctions respectives pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.

4. Après délibération, l'Assemblée approuve les résolutions suivantes:

- Réélection du Conseil d'Administration existant pour un nouveau mandat de un an, expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 1999;

- A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

Monsieur Carl Uggla, Administrateur-Délégué, demeurant à Stadtbredimus;

Monsieur Bruno Frèrejean, Directeur-Adjoint, demeurant à Elvange;

Monsieur Pierre Delandmeter, Avocat, demeurant à Luxembourg;

- Réélection de Monsieur Danilo Linosa, Senior Manager, demeurant à Bertrange, comme Commissaire, pour un nouveau mandat de un an, expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 1999.

Les résolutions sont passées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune autre décision n'étant requise par les membres de l'Assemblée, le Président clôt l'Assemblée à 16.00 heures.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

Le Président *Le Scrutateur et Secrétaire*
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17783/000/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CELSIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 44.732.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 mars 1999, que, Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales, demeurant 29, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 17 mars 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17764/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CELTIC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 55.730.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 mars 1999, que, Monsieur Patrick Schott, employé de banque, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe de Fays, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17765/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CIEMME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.933.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 88, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(17772/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

COIFFURE RENAISSANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 38, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 58.139.

Le bilan clos au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

Signature.

(17773/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

COIFFURE RENAISSANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 38, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 58.139.

Le bilan clos au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

Signature.

(17774/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CLIP S.A., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTICIPATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.838.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 1^{er} mars 1999 que les pouvoirs de signature sur le compte bancaire de la société auprès de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. et du CREDIT SUISSE à Milan (Italie) qui avaient été accordés en date du 5 mai 1996 à Messieurs Fabrizio Motterlini, Giorgio Sandi, Sergio Speroni et Maurizio Riva ont été annulés avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} mars 1999.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 10, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17779/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.
